

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 13 novembre 2023
N° CD-2023-4-2-2
N° applicatif 7237

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction de l'innovation et de la transformation publiques

STRATEGIE ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Résumé : Le 20 octobre 2022 avait été initiée la Stratégie Energétique et Ecologique de la Collectivité européenne d'Alsace. Constituée de 30 engagements pour 2030, les actions sont depuis déployées et suivies avec méthode par un collectif d'élus et d'agents pour leurs réalisations.

La Collectivité européenne d'Alsace a obtenu le Grand Prix Territoire en transition le 8 juin 2023 pour la qualité de sa stratégie.

Après un an de mise en œuvre il est proposé d'acter cette stratégie au regard des premiers résultats. Considérant que tous les engagements ont connu des suites concrètes et respectent les ambitions initiales, qu'ils sont devenus les indicateurs de la collectivité dans leurs domaines, qu'ils ont été pour certains primés par des prix nationaux, il est proposé d'affirmer par ce vote les ambitions de la collectivité en termes de transitions énergétique et écologique.

La Stratégie Energétique et Ecologique de la Collectivité européenne d'Alsace a été définie dans un contexte de crise, en entrée de l'hiver 2022/23, avec une menace réelle sur la disponibilité de l'énergie et dans une tension mondiale des coûts du gaz, impactant le marché de toutes les énergies.

En réaction immédiate, 8 actions avaient été présentées à l'assemblée plénière du 20 octobre 2022, en préambule de la Stratégie Energétique et Ecologique, afin de répondre en urgence aux besoins de notre collectivité et des Alsaciens. Il est précisé que ces 8 actions de court terme pour « faire face à la crise énergétique » ont été mises en œuvre, avec pour certaines de celles-ci des objectifs dépassés grâce à une mobilisation importante de chacun. A titre d'exemple il peut être rappelé l'engagement de baisse de 15% de nos consommations, largement atteint par une baisse réelle de 35% (baisse estimée à 25% en la corrigeant de la douceur relative de l'hiver). Il peut également être mis en avant l'accompagnement des Alsaciens les plus démunis par un renforcement de nos outils d'aide dans le paiement de factures énergétiques ou dans les aides complémentaires pour les travaux d'amélioration énergétique.

Concernant la stratégie elle-même, objet du présent rapport, comportant 30 engagements pour 2030, la collectivité a mis en place une organisation managériale spécifique, comportant des outils de suivi, d'un mode projet pour l'administration et d'instances dédiées.

Ces instances sont constituées d'un Comité de pilotage politique présidé par Madame Catherine Graef-Eckert et d'un Comité Technique piloté par la Direction Générale des Services. Ces deux Comités permettent des échanges entre élus et agents en responsabilités thématiques dans les domaines de l'énergie et de l'écologie. Par le présent rapport, il vous est proposé de les confirmer, étant précisé que ces instances se rassembleront 3 à 4 fois chacun par an, tel que cela fut le cas en 2023 :

- les Comités de Pilotages se sont réunis les 06 février, 14 juin et 18 septembre 2023.
- les Comités Techniques se sont réunis les 23 mars, 22 mai et 5 septembre 2023.

Suite à l'avis favorable du dernier Comité de Pilotage du 18 septembre 2023, il est proposé à l'Assemblée d'approuver les 30 engagements constitutifs de la Stratégie Energétique et Ecologique, détaillés ci-dessous et déclinés en trois axes pour :

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie ;
- Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique ;
- Mettre en mouvement les acteurs et les populations.

Les engagements mobiliseront les financements existants, dont les fonds de la contractualisation en territoires. Ils pourront également faire appel à des budgets nouveaux, tout particulièrement en mobilisant des recettes externes qu'elles soient régionales, nationales ou européennes. Les dépenses nouvelles devront être arbitrées dans leurs modalités de mise en œuvre par des orientations budgétaires annuelles.

La stratégie énergétique et écologique est déclinée en :

30 Engagements pour 2030

30 engagements : pour identifier clairement des actions et en définir précisément les contours et finalités.

2030 : pour une temporalité accessible, qui permettra un suivi de la stratégie avec des points d'étapes réguliers pour s'assurer de la réalisation des actions et pour en mesurer les résultats.

Accélérer les politiques de transition de l'énergie

Pour contribuer à la décarbonation de notre territoire

La Collectivité européenne d'Alsace entend agir sur toutes les activités qui émettent des gaz à effet de serre. Elle finance notamment l'association ATMO Grand Est qui collecte et interprète les données d'émissions de ces gaz à l'échelle alsacienne pour réaliser le bilan de Gaz à Effet de Serre de la Collectivité européenne d'Alsace. Ces travaux induiront la mise en œuvre de préconisations qui rejoindront la présente Stratégie Énergétique et Ecologique. Cette stratégie est donc pensée comme un document guide pouvant faire l'objet d'adaptations en fonction du cadre réglementaire et de l'évolution des objectifs comme des contraintes qui s'y appliquent.

L'objectif que poursuit la Collectivité européenne d'Alsace est de garantir à ses concitoyens l'accès à l'énergie, notamment durant les périodes de fortes demandes, à un coût maîtrisé, ce qui, face à l'inflation que nous subissons depuis plus de deux ans, devient un enjeu majeur. Cette maîtrise des coûts, tout comme la garantie d'approvisionnement, passe par la sobriété et par une capacité de production locale, pour limiter la dépendance aux producteurs extérieurs au territoire.

Pour réussir la transition énergétique, deux leviers majeurs peuvent être mobilisés par la Collectivité: d'une part moins consommer d'énergie et d'autre part favoriser les énergies renouvelables dans notre consommation comme dans notre production pour des tiers.

ENGAGEMENT N°1 : -40% DE CONSOMMATION ENERGERTIQUE EN 2030

Comme l'indique l'adage : « la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas ». Il faut donc impérativement agir en priorité sur les investissements permettant de massivement limiter notre dépendance énergétique. Cela se traduira par la poursuite et le renforcement de la rénovation énergétique de nos bâtiments et de nos collèges, dont une partie est d'ores et déjà à l'étude.

La Collectivité européenne d'Alsace est à ce sujet dans la bonne voie. Sur l'ensemble des consommations de chauffage annuelle, une réduction de 18,5 % a d'ores et déjà été observée par rapport à 2010 pour les collèges, année de référence nationale imposée pour les collectivités par la loi ELAN¹ de 2018 et le Décret Tertiaire² en découlant (référence 2021 / non corrigé DJU³).

Les consommations ont même atteint momentanément une réduction de 35% sur les mois d'hiver 2022/23 par rapport à l'hiver précédent grâce à une mobilisation forte de chacun, correspondant à plus de 4 millions d'euros d'économie d'énergie. Il s'agit de pérenniser cet effort par l'application de températures adaptées mais aussi par le renforcement des équipements techniques de suivi et de contrôle, tels que la gestion à distance des organes de chauffe ou la réalisation de Contrats de Performances énergétiques. Un premier chantier dans ce cadre permet de calorifuger les canalisations

¹ Loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

² Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire

³ DJU : Degré Jour Unifié

d'eau chaude de 96 collèges pour 6 GWh/an, soit 1 million d'euros estimés d'économie par an (sur base du tarif 2023).

La sobriété dans l'occupation des espaces sera à développer ; d'ores et déjà des Directions se sont engagées dans cette voie, en concertation avec les agents et en considérant en premier lieu les exigences de service public. Le bonus énergie aux collèges voté pour les actions entreprises pendant le dernier hiver en est une illustration (CD-2023-3-5-1 du 19 juin 2023) : 1,181 millions d'euros redistribués à 120 collèges.

ENGAGEMENT 1	-40% DE CONSOMMATION ENERGERTIQUE EN 2030 PAR RAPPORT A 2010
Atteindre -40% de consommation énergétique d'ici 2030, pour le patrimoine immobilier de la Collectivité européenne d'Alsace. L'atteinte de cet objectif nécessitera d'accroître la performance énergétique et la réalisation du programme pluriannuel d'investissement.	
Avancement	-18,5 % de kWh de chauffage sur le périmètre du décret tertiaire (réf. 2021 collèges/non corrigé DJU) par rapport à 2010. Le programme pluriannuel d'investissement et de maintenance, correspondant au Plan Bâtiment, intègre systématiquement des ambitions fortes d'économie d'énergie. Le bonus énergie aux collèges permet de partager les bénéfices des actions. Globalement, les opérations de transition énergétique sont estimées à 30 millions d'euros pour l'année 2023.
Objectif	-40% en 2030 pour l'ensemble des consommations de chauffage par rapport à l'année de référence 2010.

ENGAGEMENT N°2 : PRODUIRE ET CONSOMMER DE L'ENERGIE RENOUVELABLE

Après l'engagement premier de limiter les consommations à la source, il est nécessaire de fournir en énergie ce qui reste indispensable à l'exercice des missions de la collectivité. Il est indispensable d'adapter les équipements et la flotte de véhicules de la collectivité à une consommation moindre d'énergie fossile. Pour cela, la couverture en énergie renouvelable est primordiale en faisant appel à un mix énergétique alsacien. A ce sujet, il est à noter que le contrat d'électricité de la collectivité comprend d'ores et déjà un approvisionnement en énergie 100% d'origine renouvelable garantie et que le gaz est à 8% d'origine verte.

Plus précisément, il s'agira de poursuivre des actions multiples présentes dans les engagements de la stratégie, dont notamment le déploiement du photovoltaïque partout où cela est possible (engagement N°4), d'utiliser du biogaz (engagement N°26) et de la biomasse (engagement N°21 pour les réseaux de chaleur), de s'appuyer sur les gisements hydrauliques tenant compte de l'ensemble des usages de l'eau (engagement N°3). Enfin, il s'agira de faire appel si cela est possible techniquement et économiquement à de l'hydrogène vert pour les deux bacs rhénans de Gambsheim et Rhinau (consommant à eux seuls plus de 450 000 litres de gasoil par an, soit 23% de des consommations de carburant), à défaut d'identifier une source d'énergie décarbonée pour ce service public essentiel aux échanges entre l'Allemagne et la France (engagements N°23 et 24).

Concernant les mobilités des agents et conformément à sa volonté d'agir en urgence face à la crise, la Collectivité européenne d'Alsace a réalisé pendant l'hiver 2022 un « Mois de l'Énergie ». Lors de ce mois ont émergé des réflexions - lors de réunions de

services - qui ont été restituées par les encadrants de la collectivité. Il ressort de ce temps fort la nécessité de mettre en place un Plan de Déplacement pour accompagner le changement et notamment diminuer la flotte de véhicules gasoil ou essence. 785 000 litres de carburants sont nécessaires aux déplacements pour véhicules et utilitaires, ils seront au cœur d'un Plan de Déplacement pour diminuer nos consommations et migrer vers des énergies renouvelables et décarbonées.

ENGAGEMENT 2	PRODUIRE ET CONSOMMER DE L'ENERGIE RENEVELABLE
Atteindre 50% de couverture des consommations par la Collectivité européenne d'Alsace par des énergies renouvelables d'ici 2030.	
Avancement	Consommation d'une énergie 100% renouvelable pour l'électricité et à 8 % pour le gaz. Production de 8,3 GWh d'électricité solaire. Total de 64,3 GWh d'énergie renouvelable, soit plus de 33 % de l'énergie consommée.
Objectif	50% d'énergie renouvelable dans le mix des consommations en 2030.

ENGAGEMENT N°3 : DEVELOPPER L'ENERGIE HYDRAULIQUE

Près de la moitié des énergies renouvelables produites en Alsace sont d'origine hydraulique, principalement via les grandes centrales sur le Rhin. La Collectivité européenne d'Alsace dispose, en propriété, d'un parc de 7 micro-turbines à vis d'Archimède qui a été développé sur le canal du Rhône au Rhin déclassé et géré par une régie départementale de production d'énergie électrique avec autonomie financière et sans personnalité juridique pour la revente de la production.

Par ailleurs, un gisement potentiel pour des installations de nouvelles micro-centrales hydrauliques a d'ores et déjà été identifié : 2 turbines sur le territoire de Mulhouse de 50 à 100 kW/turbine permettent d'envisager 500 MWh supplémentaires. Il sera nécessaire de valider les hypothèses pour tenir compte de l'impact potentiel sur l'environnement.

De plus, des études de faisabilité et d'opportunités de potentiels hydrauliques relevant de lacs et barrages sont en cours, notamment pour le lac de la Lauch et pour celui de la Kruth. Toutefois, au regard de la complexité des ouvrages et de leur rôle essentiel dans la desserte en eau des vallées, ils ne peuvent à court terme être intégrés comme engagement.

ENGAGEMENT 3	DEVELOPPER L'ENERGIE HYDRAULIQUE
Développer l'énergie hydraulique par des études d'opportunités et de faisabilité pour la production d'électricité lancées à l'occasion des travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques dont la collectivité est propriétaire.	
Avancement	Etudes lancées pour les grands barrages de la collectivité, pour deux vis d'Archimède. D'ores et déjà 1,3 GWh de production hydroélectrique par 7 vis d'Archimède.
Objectif	Exploiter la ressource disponible dans le respect des usages multiples de l'eau. Selon le résultat des études, mettre en œuvre les sites de production et poursuivre l'optimisation des équipements existants.

ENGAGEMENT N°4 : DEVELOPPER L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PATRIMOINE

Un plan pluriannuel d'investissement dit « plan photovoltaïque » de 17 millions d'euros a été voté dans le Bas-Rhin en 2019 et a permis de déployer sur 4 ans des installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier de la collectivité.

Plus précisément, à l'occasion de la rénovation des toitures de collèges (isolation et reprise de l'étanchéité), il est systématiquement étudié l'installation de panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation électrique, le surplus de production étant revendu à un opérateur.

A échéance de 2024, les 35 collèges sur lesquels la Collectivité européenne d'Alsace s'était engagée par son 1^{er} Plan photovoltaïque seront dotés de panneaux (à noter que ces panneaux s'ajoutent à 5 sites déjà équipés). L'étude de faisabilité réalisée sur le patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace indique le potentiel d'une soixantaine de sites bâtis pouvant être équipés de panneaux photovoltaïques en plus de tous les nouveaux collèges qui intégreront d'office l'étude d'une installation photovoltaïque.

La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de 147 collèges, à quoi s'ajoutent ses autres bâtiments (sièges administratifs, Vaisseau, bibliothèques, laboratoires, maisons en territoires, centres d'action sociale, centres routiers, etc.) et ses dépendances routières ou parkings. En complément du plan pluriannuel d'investissement dans les collèges, un nouveau « Plan Photovoltaïque » est à déterminer pour intégrer l'ensemble des potentiels d'équipement de la collectivité ainsi que les nouvelles exigences de la loi d'accélération des énergies renouvelables (obligation à terme de doter certains parkings et toitures de panneaux photovoltaïques).

Ce nouveau Plan Photovoltaïque déterminera ce qui peut être réalisé par les moyens de la collectivité sur son patrimoine bâti ou routier et ce qui peut être réalisé en coopération avec des investisseurs privés, à l'image du parc photovoltaïque de Munchhouse d'une puissance de l'ordre de 15 MWh et pour lequel la collectivité détient 17% de capital.

Pour réaliser ces engagements, une Société d'Économie Mixte est à créer, associant des opérateurs locaux pour porter des projets ambitieux de développement des énergies renouvelables. L'engagement N°22 précise l'approche possible à ce sujet.

ENGAGEMENT 4	DEVELOPPER L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PATRIMOINE
	Poursuivre et accroître le déploiement du Plan Photovoltaïque à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace en continuité du « 1 ^{er} Plan Photovoltaïque sur les Collèges », en exploitant tous les potentiels de la collectivité (bâti, routes et parkings).
Avancement	40 sites équipés d'ici 2024 (4,3 GWh). Le 1 ^{er} Plan Photovoltaïque sur les collèges voté en 2019 sera achevé en 2023 (11 collèges réalisés en 2023).
Objectif	Définir un nouveau « Plan Photovoltaïque ». Ce plan sera défini en fonction des potentiels du patrimoine de la collectivité, avec a minima 80 sites dotés d'ici 2030 de panneaux photovoltaïques.

Pour accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique

ENGAGEMENT N°5 : ETENDRE LE SERVICE LOCAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Par ses compétences, la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit pleinement dans l'accompagnement des plus fragiles. Cheffe de file des solidarités, elle agit avec force pour la prévention et la lutte contre la précarité.

Le programme national de lutte contre la précarité énergétique, dénommé Slime, est mis en œuvre localement par des collectivités territoriales, qui peuvent s'appuyer sur des partenaires opérationnels afin d'organiser une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique et réaliser un diagnostic socio-technique lors d'une visite à domicile des ménages repérés. La finalité est d'orienter les ménages vers des solutions durables et adaptées à leur situation, et d'accompagner les plus fragiles jusqu'à la mise en œuvre des solutions proposées. Le territoire du Bas-Rhin est très bien couvert par les Slime.

Sur le territoire du Haut-Rhin, ce travail de sensibilisation est mis en œuvre par l'action sociale de proximité complétée par l'accompagnement social lié au logement, qui prévoit notamment l'intervention d'une médiatrice énergétique (secteur Colmar-Guebwiller). Pour une couverture totale du territoire, il faudrait réaliser l'extension du Slime au territoire du Haut-Rhin.

La population totale concernée par le Slime en Alsace est de 492 900 ménages, (hors agglomérations de Strasbourg et Mulhouse), dont 73 249 en précarité énergétique selon la définition de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique. La convention de financement avec le CLER-Réseau pour la transition énergétique vise 450 ménages suivis par an, avec un cofinancement dégressif de 70% en 2023 à 50% en 2025.

Le bilan de l'action en 2022 est de 103 ménages suivis, 93% de signalements de familles en précarité énergétique faits par les travailleurs sociaux, 100 % des ménages ont fait l'objet de préconisations pour un coût du dispositif Slime en 2022 de 108 631 €.

ENGAGEMENT 5	ETENDRE LE SERVICE LOCAL DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE
Etendre le Slime au territoire du Haut-Rhin, qui viendrait compléter les dispositifs déjà en place sur le territoire bas-rhinois.	
Avancement	L'extension à l'échelle de l'Alsace sera proposée au vote en décembre 2023 dans le cadre de la nouvelle Stratégie Habitat avec l'objectif chiffré de 450 ménages suivis/an.
Objectif	Doter toute l'Alsace du Slime pour offrir un Service Public Alsacien permettant d'accompagner les plus fragiles dans la maîtrise de l'énergie.

ENGAGEMENT N°6 : DOTER TOUS LES TERRITOIRES D'UNE MAISON DE L'HABITAT

En dehors des agglomérations de Strasbourg et de Mulhouse qui bénéficient déjà de dispositions particulières liées à leurs tailles, pour développer les bonnes pratiques et

faciliter le partage des solutions efficaces au plus proche des ménages fragiles, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite associer les collectivités locales afin d'amplifier le service public d'information sur l'habitat par des « Maisons de l'Habitat ». Ces espaces permettront concrètement d'accompagner les ménages dans la rénovation de leurs logements.

ENGAGEMENT 6	DOTER TOUS LES TERRITOIRES DE MAISONS DE L'HABITAT
Hors les territoires de Strasbourg et Mulhouse (qui ont la délégation de l'aide à la pierre), accompagner les collectivités pour créer un service d'information de l'habitat. Les missions seront d'accompagner les Alsaciens à rénover leurs logements.	
Avancement	Deux Maisons de l'Habitat existent déjà à Sarre-Union et à Schirmeck. Le dispositif d'accompagnement à la structuration du réseau sera proposé dans le cadre de la nouvelle stratégie Habitat en décembre 2023.
Objectif	Doter tous les territoires (hors EMS et M2A) d'une Maison de l'Habitat ou d'un lieu apparenté, conformément aux principes du Service Public Alsacien pour réfléchir aux nouvelles modalités d'aménagement et de l'habitat face aux enjeux de sobriété foncière, énergétique et de l'adaptation du logement face au vieillissement.

Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique

L'eau, un bien précieux et une nécessité d'agir sur le petit et le grand cycle de l'eau

ENGAGEMENTS N°7 : METTRE EN ŒUVRE DES OUTILS EN ALSACE SUITE AUX ASSISES DE L'EAU

La thématique de l'eau nécessite une approche globale à l'échelle de l'Alsace, avec l'ensemble des acteurs. L'eau est un atout majeur pour l'Alsace, sa qualité et son abondance sont capitales pour les territoires (paysages, activité humaines et économiques, biodiversité, milieux, sécurité sanitaire, biodiversité, ...) et leur avenir. Il convient de les préserver à long terme. Le dérèglement climatique se traduit déjà par des épisodes de sécheresse majeurs et récurrents, mais aussi d'inondations violentes. La préservation de la qualité de l'eau, en quantité suffisante, dans les rivières et dans la nappe phréatique d'Alsace est un défi de longue haleine. Ce défi exige aussi de préparer les territoires pour leur permettre d'être résilients face aux défis climatiques de l'eau, en tenant compte des fragilités et des atouts respectifs de chacun d'eux. La préservation tant quantitative que qualitative de la ressource constitue donc un enjeu critique pour l'Alsace. C'est notamment le sens de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace au sujet de Stocamine pour engager l'Etat à assurer la réversibilité et le déstockage futur des déchets et empêcher ainsi tout risque de pollution à long terme de la plus grande nappe phréatique d'Europe.

Il est capital de préserver la ressource en eau de l'Alsace et de coordonner toutes les composantes des différentes politiques de l'eau. Les sujets à développer ou à engager sont nombreux, tels que la solidarité alsacienne entre les communes (interconnexion de réseaux) en cas de sécheresse et de tensions sur l'eau potable, ou à l'opposé en cas d'inondations (initiatives limitant le citernage, soutien des étiages pour préserver les écosystèmes, prévention des inondations, soutien aux rejets en zone végétalisée, ...).

Le sujet de l'eau a été porté par la Collectivité européenne d'Alsace, Porte-Parole du Pilier Politique de la Région Métropolitaine du Rhin supérieur, lors de la rencontre du 21 octobre 2022.

En continuité et conformément à la note cadre du 20 octobre 2022, des Assises de l'Eau ont été organisées par la Collectivité européenne d'Alsace le 17 avril 2023 pour rassembler tous les acteurs de l'espace rhénan et échanger de manière transfrontalière. Elles se sont poursuivies le 22 juin 2023 pour définir avec des représentants de l'Allemagne, de la Suisse et de la France des actions en commun afin de préserver ce patrimoine indispensable à la vie.

ENGAGEMENT 7	METTRE EN ŒUVRE DES OUTILS EN ALSACE SUITE AUX ASSISES DE L'EAU
Prendre la pleine mesure du risque, de la réalité du cycle de l'eau en lien avec les acteurs. Les Assises Rhénanes Transfrontalières de l'Eau ont permis à la Collectivité européenne d'Alsace d'être reconnue comme actrice à part entière. Il s'agit désormais de construire des outils nouveaux pour répondre aux défis du cycle de l'eau à l'échelle alsacienne avec le grand public et les acteurs économiques.	
Avancement	1ères Assises Rhénanes Transfrontalières de l'Eau réalisées les 17 avril et 22 juin 2023. Etudes menées par la collectivité sur le barrage de la Lauch et études amorcées pour les usages de l'eau des 12 barrages en propriété. La Collectivité européenne d'Alsace est également intervenue dans le dossier STOCAMINE pour préserver la nappe phréatique alsacienne.
Objectif	Porter des actions dans les domaines de l'eau sur le territoire alsacien en déclinaison des Assises de l'Eau, par la création d'outils nouveaux.

ENGAGEMENTS N°8 : L'EAU A L'ECHELLE TRANSFRONTALIERE

ENGAGEMENT 8	L'EAU A L'ECHELLE TRANSFRONTALIERE
Promouvoir et accroître les bonnes pratiques pour préserver les rivières et la nappe phréatique commune à notre territoire rhénan.	
Avancement	Les 1ères Assises Rhénanes de l'Eau les 17 avril et 22 juin 2023 ont acté la création d'une instance transfrontalière d'échange.
Objectif	Réaliser annuellement des Assises Rhénanes de l'Eau (les prochaines auront lieu en mars 2024). Définir lors des 2ndes Assises Rhénanes de l'Eau le périmètre d'une instance transfrontalière pour y partager des informations et des projets communs.

Renaturation : Accélération du Plan Arbre et renforcement de la politique Espaces Naturels Sensibles

L'arbre est une solution à la fois pour stocker le carbone et lutter contre le réchauffement climatique, mais également pour favoriser la biodiversité. Le choix des essences doit donc tenir compte de leur adaptabilité au réchauffement climatique, leur capacité à créer des espaces de fraîcheur et de leur action sur la biodiversité.

Initialement voté le 15 octobre 2020 par le Conseil Départemental du Bas-Rhin (CD 2020/030), le Plan Arbre a évolué dès 2021 pour en faire un Plan de référence à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les engagements, cités ci-après, préfigurent un nouveau Plan Arbre qui sera proposé en 2024 au vote de l'Assemblée.

ENGAGEMENT N°9 : ASSOCIER LES CITOYENS AU SUJET DE L'ARBRE

L'arbre est fortement symbolique du changement climatique, des apports à la biodiversité. Il est, à ce titre, un exemple mis en avant par deux actions phares qu'il convient de pérenniser à échelle alsacienne.

ENGAGEMENT 9	ASSOCIER LES CITOYENS AU SUJET DE L'ARBRE
	Poursuivre la sensibilisation du grand public et la promotion de la plantation d'arbres et d'arbustes en élargissant les actions à toute l'Alsace.
Avancement	1 naissance = 1 arbre : plus de 4000 naissances inscrites ayant donné lieu à 1500 arbres distribués en 2 ans et des distributions prévues cet automne. Arbres de la Sainte-Catherine (depuis 2001 : 47 305 arbres distribués) : En 2022 a eu lieu pour la 1 ^{ère} fois à l'échelle alsacienne dans les 7 territoires. Evènementiel au sujet de l'arbre : Festiv'Arbres en novembre 2023.
Objectif	Poursuivre des actions associant les citoyens, les ancrer dans les territoires et les intégrer dans un nouveau « Plan Arbre » de la collectivité.

ENGAGEMENT N°10 : PROMOUVOIR LES PROJETS D'AGROFORESTERIE

Parmi des actions amples pour l'agriculture locale (engagement N°26), 20 000 euros de subventions sont déjà attribués aux communes pour l'entretien des arbres trognes, symboles des paysages d'Alsace. Une aide existe également pour la plantation d'arbres fruitiers (800 arbres/an). Cet axe est développé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, en notant que la Collectivité européenne d'Alsace a aussi déjà porté avec les acteurs du monde viticole une étude de l'agroviticulture, pour étendre

l'action vers la préservation de la vigne alsacienne grâce aux bienfaits de l'arbre (maintien de l'humidité, apports racinaires, ombre, biodiversité, etc.).

ENGAGEMENT 10	PROMOUVOIR LES PROJETS D'AGROFORESTERIE
Promouvoir les projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales et les acteurs agricoles pour protéger la biodiversité.	
Avancement	Partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, subventions pour l'entretien des arbres trognes depuis un an. Une réflexion est également menée sur la base d'un projet à Pfettisheim, pour définir une stratégie d'intervention en lien avec les agriculteurs.
Objectif	Déterminer les modalités d'action de la collectivité en concertation avec les acteurs et en s'appuyant sur la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

ENGAGEMENT N°11 : RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE PAR LA POLITIQUE ROUTIERE

La Charte Route & Biodiversité de la Collectivité européenne d'Alsace a été approuvée le 21 février 2022 (CD-2022-1-7-1), elle est reconnue à échelle nationale. La collectivité a obtenu la mention spéciale de l'IDRRIM (Institut national des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fin 2021 saluant le travail de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle est depuis diffusée dans tous les centres techniques de la collectivité et fait l'objet d'un accompagnement. Il est proposé d'en faire un bilan après 3 ans de mise en œuvre.

ENGAGEMENT 11	RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE PAR LA POLITIQUE ROUTIERE
Poursuivre le déploiement des actions de la charte Route & Biodiversité de la Collectivité européenne d'Alsace par la plantation d'arbres et arbustes en haies le long des routes départementales.	
Avancement	48 000 arbres et 5 000 hectares d'accotements naturels longent les routes départementales. En 2023 1367 arbres et 6300 arbustes ont été plantés.
Objectif	Réaliser un bilan en 2024 de la charte Route & Biodiversité et procéder à sa mise à jour en fonction du retour d'expérience de son application à l'échelle de l'Alsace.

ENGAGEMENT N°12 : DEPLOYER DES ILOTS DE FRAICHEURS URBAINS

En 2023, un peu plus de vingt collèges ont été identifiés comme prioritaires au Programme Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour amorcer l'action. Aucun aménagement de collège n'est réalisé sans avoir étudié cette dimension. Le CEREMA (Bureau d'Etudes de l'Etat) a fait des mesures thermiques pendant les étés 2022 et 2023 pour accompagner scientifiquement le suivi des premiers travaux de notre collectivité. Cet accompagnement, salué par des prix nationaux, permet d'objectiver les résultats et de valoriser le travail de la collectivité à l'échelle nationale. De plus une cartographie thermique 3D est mise en œuvre en régie, selon une méthodologie inédite

à notre territoire, cette démarche fait également référence à l'échelle nationale (conférences, etc.) et prouve l'expertise de nos agents.

Le déploiement sera renforcé à partir de 2024 selon des critères techniques, mais également pédagogiques et thermiques. L'entretien étant essentiel, la Collectivité européenne d'Alsace a également initié un programme de formation à la gestion différenciée des espaces verts avec le CNFPT pour tous les agents techniques d'entretien de collèges.

ENGAGEMENT 12	DEPLOYER DES ILOTS DE FRAICHEURS URBAINS
Déployer un Plan ambitieux de création d'îlots de fraîcheurs dans les collèges publics alsaciens afin d'adapter les cours au changement climatique et améliorer le confort des usagers.	
Avancement	24 collèges en cours d'études et de travaux. Le premier îlot de fraîcheur a été réalisé en 2022 (Wittenheim).
Objectif	Généraliser l'étude d'îlots de fraîcheur pour tous les collèges publics à l'horizon 2030 et poursuivre un plan d'action annuel. Dans un second temps étendre les outils développés par la collectivité au bénéfice des communes et EHPAD.

ENGAGEMENT N°13 : RENOUELER LE DISPOSITIF FORETS D'AVENIR D'ALSACE

Le financement de la collectivité s'est porté à 1 million d'euros sur 3 ans (2021-2023). Un comité d'études des Forêts d'Avenir d'Alsace répertorie les projets et essences, formule des recommandations pour l'adaptation au changement climatique avec l'association des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF). Plus de 917 000 € ont été attribués en 3 ans pour la plantation de plus de 260 hectares.

Ce dispositif permet à la Collectivité européenne d'Alsace de compléter les plantations qu'elle peut faire déjà sur son foncier. Le retour d'expérience de cette action inédite en France prouve que la cadence de plantation et les taux de subventions sont ceux nécessaires au territoire alsacien.

ENGAGEMENT 13	RENOUELER LE DISPOSITIF FORET D'AVENIR D'ALSACE
Prolonger au-delà de 2023 le dispositif Forêt d'Avenir d'Alsace au bénéfice des communes pour les forêts publiques communales par un fond annuel de 300 000 euros/an (40 000 arbres/an auxquels s'ajoutent en même nombre ceux issus de la régénération assistée).	
Avancement	84 communes et 260 hectares de forêts : soutien à la plantation de 108 443 arbres retenus pour leurs qualités, et environ autant par la régénération assistée.
Objectif	Atteindre 700 000 arbres à l'horizon 2030 par ce dispositif.

ENGAGEMENT N°14 : ETENDRE LE DISPOSITIF FORETS D'AVENIR D'ALSACE AUX FORETS PRIVEES

La forêt privée constitue un tiers de la surface forestière alsacienne. La concertation des instances dirigeantes des forêts privées aboutit à l'extension de ce dispositif, plébiscité par les acteurs.

ENGAGEMENT 14	ETENDRE LE DISPOSITIF FORET D'AVENIR D'ALSACE AUX FORETS PRIVEES
Elargir le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace aux forêts privées pour un montant de 300 000 euros/an (30 000 arbres/an auxquels s'ajoutent en même nombre ceux issus de la régénération assistée). L'enjeu est d'investir le champ de la forêt privée pour engager un travail avec les propriétaires et ainsi les associer à la dynamique de plantation et de régénération.	
Avancement	Dispositif nouveau désormais intégré au Plan Arbre.
Objectif	Atteindre 300 000 arbres plantés à l'horizon 2030 par ce dispositif.

C'est donc 1 million d'arbres en forêts qui seraient atteints par plantation et régénération à l'horizon 2030.

ENGAGEMENT N°15 : CREER DES PEPINIERS DE BIODIVERSITE

L'accès aux plants végétaux, la préservation d'essences utiles à la biodiversité ou rares posent la question de la création d'une pépinière de biodiversité. Bien que le sujet ne soit pas directement de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace, il est souhaité contribuer à la réflexion sur le sujet et si possible aboutir à une pépinière alsacienne de la biodiversité.

ENGAGEMENT 15	CREER DES PEPINIERS DE BIODIVERSITE
Créer des pépinières de biodiversité suivies sur la durée, selon des modalités restant à définir.	
Avancement	Dispositif nouveau à intégrer au Plan Arbre de la collectivité (à délibérer début 2024), premières réflexions et consultation des acteurs en cours.
Objectif	Veiller à ce que la ressource en plants locaux reste disponible en Alsace.

ENGAGEMENT N°16 : INNOVER POUR RECONQUERIR LA BIODIVERSITE

Il est proposé de reconquérir la biodiversité par la création d'une offre de renaturation et de compensation environnementale aux porteurs de projets publics et privés devant compenser les impacts de leurs aménagements sur les milieux naturels.

Cette opération innovante, à initier par la Collectivité européenne d'Alsace, consiste à assurer pour le compte des maîtres d'ouvrages la maîtrise foncière, la gestion et le suivi des mesures compensatoires sur le long terme, au travers d'une démarche de mutualisation et de cohérence territoriale. Pour la réaliser, il faudra capitaliser le foncier pertinent. Dans un premier temps, il est nécessaire de déterminer une stratégie foncière, de se concentrer sur une expérimentation de 30 hectares pour faciliter in fine la réalisation de notre Programme Pluriannuel d'Investissement de la Collectivité européenne d'Alsace.

Conciliant enjeux d'aménagement et d'environnement, cette opération s'inscrit dans l'objectif de maîtriser l'empreinte environnementale des projets dès leur conception tout en favorisant un développement territorial dynamique, équilibré et durable qui favorise la reconquête de la biodiversité en Alsace en lien à nos compétences foncières et d'aménagement.

ENGAGEMENT 16	INNOVER POUR RECONQUERRER LA BIODIVERSITE
Créer un service alsacien de renaturation et de compensation des impacts de la nature. Il s'agira d'anticiper la renaturation, de favoriser la montée en biodiversité d'espaces dégradés, de capitaliser des mesures compensatoires.	
Avancement	Dispositif nouveau désormais intégré à la stratégie foncière.
Objectif	A préciser selon les échanges entre acteurs et après une expérimentation sur un 1er territoire d'environ 30 hectares.

ENGAGEMENT N°17 : REALISER EN SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La compétence instaurée par la loi du 18 juillet 1985 attribuée à la Collectivité européenne d'Alsace est une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui a pour objectif de préserver des milieux naturels et des paysages remarquables. Ils représentent une mosaïque de milieux naturels (rieds, collines calcaires, zones humides, forêts de montagne...) pour 107 sites ENS en Alsace qui s'étendent sur 1 800 hectares. La Collectivité y réalise des travaux d'entretien, de renaturation, de sécurisation. Elle y accueille du public pour sensibiliser et améliorer l'état des connaissances. La Collectivité européenne d'Alsace est donc fortement active pour cette gestion et la communication des ENS, elle ne dispose toutefois à ce jour par encore d'un Schéma Directeur à l'échelle alsacienne.

Ce schéma doit s'inscrire en écho à l'ensemble des compétences de la collectivité, au-delà du simple sujet environnemental (accès à la nature, solidarité envers les publics fragiles, développement équilibré des territoires, préservation des ressources et paysages...). Sur le plan patrimonial, les modalités de gestion des ENS, partie intégrante d'un futur schéma, sont extrêmement différentes du nord au sud de l'Alsace, il y a donc une réflexion à mener sur ce sujet. Enfin, les modalités de mise en œuvre des outils fonciers spécifiques aux ENS (Zone de préemption ENS) doivent être homogénéisées, en lien avec les communes.

Il est ainsi nécessaire de réaliser une analyse approfondie pour proposer à l'Assemblée d'adopter un schéma alsacien des ENS en 2024.

ENGAGEMENT 17	REALISER UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENS
Elaborer le Schéma Directeur alsacien des ENS. Y valoriser les singularités des 107 sites existants et définir les orientations stratégiques de gestion à échelle alsacienne.	
Avancement	Premières études en cours et affectation d'une personne à cette réalisation.
Objectif	Adopter un Schéma Directeur en 2024 puis le mettre en œuvre.

S'adapter aux risques

ENGAGEMENT N°18 : PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORET AVEC LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS PAR LA MISE A DISPOSITION DE POSTES DE VIGIE

Face aux aléas climatiques et naturels, les enjeux du territoire nécessitent des actions nouvelles pour lutter et s'adapter à des risques majeurs nouveaux, notamment de sécheresse et de feux de forêts. Les années 2022 et 2023 ont démontré l'importance de ce sujet à l'échelle rhénane.

Compétence première de l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace entend toutefois s'appuyer sur les Services d'Incendie et de Secours d'Alsace pour mener des actions significatives dans le domaine. Des contacts sont déjà pris pour que les points hauts que constituent les châteaux et édifices en sommets des Vosges puissent devenir des points d'observation et de vigie du feu.

ENGAGEMENT 18	PARTICIPER A LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORET AVEC LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS
Intégrer au cahier des charges Forêts d'Avenir d'Alsace, et en concertation avec les gestionnaires et services incendie, des moyens permettant de faire barrière au feu.	
Avancement	Une première expérimentation de poste de vigie est en cours avec le SIS68 au Château du Hohlandsbourg.
Objectif	Prévenir les incendies de forêt en mettant les moyens de la Collectivité européenne d'Alsace à disposition, notamment tous les points hauts en propriété et en poursuivant les réflexions pour installer des caméras.

Mettre en mouvement les acteurs et les populations

La Collectivité européenne d'Alsace se doit d'être exemplaire pour inciter les autres acteurs à suivre le mouvement. Elle cherchera à associer toutes les forces vives alsaciennes pour une transition écologique réussie. Pour y parvenir, elle s'appuiera sur la contractualisation avec les territoires, conformément aux dispositifs votés et aux budgets alloués.

Création d'une conférence des parties à l'échelle rhénane

ENGAGEMENT N°19 : METTRE EN ŒUVRE UN EVENEMENT A L'ECHELLE RHENANE

A la suite du 7^{ème} Congrès Trinational de l'Energie et du Climat de la Conférence du Rhin supérieur organisé par TRION et accueilli par la Collectivité européenne d'Alsace, le 6

octobre 2022, il est proposé aux acteurs rhénans du territoire de poursuivre les travaux pour une stratégie de transition de la Région Métropolitaine Trinationale permettant de décliner en actions concrètes, chiffrées, les objectifs à atteindre collectivement.

ENGAGEMENT 19	METTRE EN ŒUVRE UN EVENEMENT MAJEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE A L'ECHELLE RHENANE
Inscrire au Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) l'organisation d'un évènement majeur en région rhénane. En définir les objectifs et contenus en accord avec les autorités partenaires de l'espace rhéan, en associant la Région Métropolitaine du Rhin supérieur, la Conférence du Rhin Supérieur et le Conseil Rhéan. Sur les enjeux de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, du paysage et de l'énergie, il est important que soit construit un regard transfrontalier consolidé.	
Avancement	Candidature déposée pour organiser les Assises européennes de la Transition Energétique en 2025, y intégrer un parcours rhéan sur le volet de l'énergie et du climat en réponse à cet engagement.
Objectif	Par des temps importants d'échange, faciliter la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'action rhéan.

S'appuyer sur les entreprises pour valoriser les énergies fatales

Les réseaux de chaleur connaissent un fort développement en Alsace, les acteurs du secteur proposent des opportunités pour la Collectivité européenne d'Alsace comme pour tous les gestionnaires immobiliers de se raccorder à des réseaux valorisant les énergies vertes (généralement des plaquettes de bois ou du biogaz) et surtout de l'énergie fatale issue de l'industrie ou de stations d'épuration/sites d'incinération des déchets. Tous les acteurs prévoient un doublement de leurs réseaux à moyen terme. Il y a donc une dynamique importante dont peut bénéficier le patrimoine de la Collectivité européenne d'Alsace et au-delà de son patrimoine, elle peut jouer un rôle de partage de connaissances à l'échelle alsacienne.

ENGAGEMENT N°20 : ANIMER LES RESEAUX DE CHALEUR A ECHELLE ALSACIENNE

Les réseaux de chaleur sont essentiels aux collectivités locales pour assurer une production de chaleur locale à des coûts maîtrisés et d'origine renouvelable. Dans cette perspective la collectivité a réalisé un recensement des réseaux de chaleur existants en Alsace et a organisé les 1eres Rencontres alsaciennes des réseaux de chaleur le 25 septembre 2023, avec l'appui technique de l'ADEME, du CEREMA et de l'association AMORCE (acteurs de référence aux échelles nationale et locale).

Ces actions démontrent que la Collectivité européenne d'Alsace a toute sa place aux côtés des EPCI dans l'émergence de projets, notamment pour développer des réseaux de taille moyenne dans les communes, pour faciliter l'échange entre acteurs et pour accompagner l'interconnexion des réseaux en milieux urbains denses (voir également l'engagement N°21).

ENGAGEMENT 20	ANIMER LES RESEAUX DE CHALEUR A L'ECHELLE ALSACIENNE
Produire et coordonner avec des acteurs du territoire la cartographie des réseaux de chaleur et de froid alsaciens et diffuser l'information pour accroître les réseaux et le branchement des équipements.	
Avancement	Suite à une collecte des données SIG des réseaux alsaciens, le recensement de 350 km de réseaux mais également de 377 acteurs (qui n'ont pas tous une cartographie) a été réalisée. Les 1ères Rencontres des Réseaux de Chaleurs Alsaciens se sont tenues le 25 septembre 2023.
Objectif	Poursuivre annuellement ce temps important d'échange à échelle alsacienne pour animer le développement et l'interconnexion des réseaux de chaleur et de froid.

ENGAGEMENT N°21 : CONNECTER LE PATRIMOINE A DES RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID

La Collectivité européenne d'Alsace est un consommateur important de chaleur en raison de l'étendue de son patrimoine. Pour diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et maîtriser ses dépendances, il est souhaité accélérer la connexion à des réseaux de chaleur.

Sur 200 établissements, 33 sites sont raccordés à des réseaux de chaleurs urbains (24 collèges et 9 sites départementaux).

Le rythme de raccordement de nos sites reste conditionné par le rythme de déploiement, d'extensions, de créations des réseaux par les délégataires de service public. Notre collectivité y est particulièrement attentive.

ENGAGEMENT 21	CONNECTER LE PATRIMOINE A DES RESEAUX DE CHALEUR OU DE FROID
Etudier systématiquement le branchement de notre patrimoine aux réseaux de chaleur ou de froid et si possible, participer aux investissements pour pouvoir diminuer nos charges de fonctionnement. Agir avec les bailleurs sociaux, les différents acteurs locaux et les communes ou EPCI pour amplifier la création de réseaux.	
Avancement	33 sites raccordés et 15 à l'étude.
Objectif	Connecter 50 sites d'ici 2030 et plus largement susciter des projets avec les acteurs pour connecter notre patrimoine à de tels réseaux.

Promouvoir des filières énergétiques locales

ENGAGEMENT N°22 : DEVELOPPER DES OUTILS POUR AMPLIFIER LES PROJETS DE RESEAUX DE CHALEUR ET D'ENERGIE RENOUVELABLE

Pour assurer l'indépendance énergétique de l'Alsace il est impératif de consommer mieux et moins (Engagements N° 1 et 2), mais il faut également s'appuyer sur le mix

énergétique existant et le faire évoluer vers une plus grande part d'énergies renouvelables en tenant compte de l'intermittence de la plupart d'entre elles. La Collectivité européenne d'Alsace, outre l'action qu'elle peut entreprendre directement sur ses équipements et bâtiments, peut encourager et bénéficier de productions d'énergies nouvelles, basées sur le mix énergétique de la biomasse, de l'hydraulique, du biogaz, de la micro-hydraulique, du photovoltaïque, de la géothermie, etc.

Cela nécessite des politiques nouvelles s'appuyant sur des structures dédiées, notamment les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) et les Sociétés Publiques Locales existantes ou à créer. Une délégation s'est rendue en février 2023 dans d'autres Départements pour évaluer les actions à mener et s'inspirer des pratiques de territoires en avance. Il a notamment été constaté l'intérêt de se doter d'un outil puissant, de type SEM, pour décupler les projets d'énergie renouvelable.

Alsace Habitat fait partie des SEM pouvant contribuer à cette action sur le volet des réseaux de chaleur.

ENGAGEMENT 22	DEVELOPPER DES OUTILS POUR AMPLIFIER LES PROJETS DE RESEAUX DE CHALEUR ET D'ENERGIE RENEUVELABLE
Susciter et faciliter la création de réseau de chaleur dans les territoires en lien avec les communes et EPCI. Accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique sur le territoire alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques. Étudier pour cela la création d'acteurs dédiés à ces thématiques pour porter des projets en complémentarité avec Alsace Habitat et avec les partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace.	
Avancement	SEM Alsace Habitat : projets en cours pour des réseaux de chaleur en lien à son patrimoine. Premières esquisses d'une SEM d'énergies renouvelables en cours d'élaboration, réflexions en cours pour une SEM de Réseaux de Chaleur et de froid.
Objectif	Doter la Collectivité européenne d'Alsace d'outils opérationnels permettant de répondre pleinement et avec force à cet engagement.

ENGAGEMENT N°23 : DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE RECHARGE HYDROGENE/MULTI-ENERGIES ET ACCOMPAGNER LA CONSOMMATION

A partir des objectifs stratégiques de l'énergie de l'Etat pour 2030, des prospectives 2030 et 2040 de France Hydrogène, des projets connus en Alsace, il est proposé une première approche chiffrée des objectifs pouvant être atteints dans une stratégie hydrogène alsacienne.

Ces données devront être affinées et discutées avec les acteurs locaux et rhénans, les projets émergeant à un rythme soutenu. Une veille est donc nécessaire sur ce sujet.

Développement des besoins d'ici 2030 :

France	ALSACE
600 000 to H2/an	30 000 à 45 000 tonnes /an

Développement des stations de recharge H2 d'ici 2030 :

France	ALSACE
1000 à 1700	10 à 40

Développement d'unités de productions moyennes et massives d'ici 2030

France	ALSACE
non connu	3 <4 MW + 2 > 4MW

Si les usages de l'hydrogène sont d'abord industriels (production d'ammoniac, etc.), ils concernent également la mobilité. Depuis le 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace est en pleine responsabilité sur plus de 6000 km de routes et autoroutes. La transition énergétique de la mobilité, notamment pour la mobilité lourde, exige en conséquence une action de notre collectivité en concertation avec l'Etat et les EPCI pour développer des infrastructures le long des axes routiers.

ENGAGEMENT 23	DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE RECHARGE HYDROGENE/ MULTI-ENERGIES ET ACCOMPAGNER LA CONSOMMATION
Accompagner le développement des stations de recharge multi-énergie (électrique, hydrogène, biogaz) par une organisation cohérente le long du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace.	
Avancement	Diagnostic des besoins en cours, sachant que la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas la compétence unique de cette action, elle est partagée avec l'Etat et les EPCI.
Objectif	Co-organiser l'installation de dispositifs de recharge le long des axes structurants de la collectivité européenne d'Alsace. Pour cela, soutenir la création d'un écosystème territorial de l'hydrogène alsacien (voir engagement N° 24).

ENGAGEMENT N°24 : DEVELOPPER UN ECOSYSTEME TERRITORIAL DE L'HYDROGENE

Le sujet de l'hydrogène est très souvent un sujet de dimension supranationale étant donné les investissements nécessaires et la dimension de l'armature en canalisations haute pression hydrogène (european hydrogen backbone).

Toutefois, au regard des besoins évoqués par l'engagement N°23 et conformément à l'engagement de la collectivité de participer à l'appel à projet ECOSYS 2 de l'ADEME (délibération n°CP-2023-6-2-5 du 7 juillet 2023) en collaboration avec Electricité de Strasbourg et Hynamics, la Collectivité européenne d'Alsace participe à la réalisation d'un écosystème dénommé « Alsace HY » ayant notamment pour vocation de permettre l'étude du passage à l'hydrogène de deux bacs rhénans (Gambshheim et Rhinau), totalisant à eux seuls, une consommation de plus de 450 000 litres de diesel par an (23% des consommations totales de carburant de la collectivité).

Ces bacs sont essentiels à la mobilité puisque Rhénanus permet annuellement à plus de 1,7 millions de passagers de franchir le Rhin à Rhinau tandis que Drusus permet à 470 000 passagers d'en faire de même à Gambshheim.

L'étude sur le verdissement de la flotte des deux bacs, qui va être lancée en 2024, permettra de confirmer le choix de remotorisation, et plus précisément si l'option hydrogène est la plus pertinente au regard des critères environnementaux, techniques et financiers.

L'ensemble de cette action sera mené en s'appuyant également sur l'association France Hydrogène à laquelle la Collectivité adhère (26 mars 2021, n°CP-2021-3-3-10).

ENGAGEMENT 24	DEVELOPPER UN ECOSYSTEME TERRITORIAL DE L'HYDROGENE
Participer à des projets de production d'hydrogène décarboné pour créer des écosystèmes territoriaux de l'hydrogène.	
Avancement	Création de l'écosystème « Alsace HY » avec les acteurs du territoire de 900 tonnes d'hydrogène décarboné produits et consommés par an.
Objectif	Favoriser par le développement de l'hydrogène l'émergence d'un écosystème territorial de l'hydrogène décarboné.

ENGAGEMENT N°25 : ACCOMPAGNER LA GEOTHERMIE HAUTE TEMPERATURE EN ALSACE

Le territoire du Nord Alsace compte deux centrales en fonctionnement pour 190 GWh/an (à Soultz-sous-Forêt pour la production d'électricité et à Rittershoffen pour de la production de chaleur).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Alsace du Nord a pour objectif de produire 350 GWh d'énergie en 2030 pour arriver à 710 GWh en 2050. Cela suppose la réalisation de projets privés suite à la délivrance des permis miniers à des opérateurs locaux et nationaux. La Commune de Hatten a déjà engagé des études opérationnelles avec un opérateur pour desservir une zone d'activité de 50 hectares.

Depuis janvier 2019, l'extraction de lithium des eaux géothermales est étudiée. Cette production permettrait à l'Alsace de couvrir les besoins industriels actuels en lithium et de réduire notre dépendance aux mines d'Australie ou d'Amérique latine. La technologie testée sur l'unité expérimentale de Soultz-sous-Forêts est concluante en captant jusqu'à 90% du lithium. Il est ainsi prévu par 2 opérateurs privés de rentrer en phase de production dès 2026.

ENGAGEMENT 25	ACCOMPAGNER LA GEOTHERMIE HAUTE TEMPERATURE EN ALSACE
Accompagner les projets de production de chaleur et de lithium par la géothermie profonde, notamment en Nord Alsace. En accord avec les travaux de la Conférence du Rhin Supérieur et du Conseil Rhénan, veiller aux mesures de surveillance et de partage des informations pour une meilleure maîtrise de la sécurité des projets et de l'impact environnemental de son exploitation.	
Avancement	Conférence du 15 juin 2023 à LANDAU ayant permis de fixer les conditions d'un accompagnement pour plus de transparence et d'acceptabilité des projets. Travail à mener avec la TRK et TRION en cours de définition pour créer à terme une plateforme indépendante d'échange.
Objectif	Doter la vallée rhénane d'un outil permettant aux habitants de mieux être informés, de plus facilement avoir accès aux données et de les accompagner tout au long du développement des projets ou de leur exploitation.

Promouvoir les filières d'une agriculture locale

Au-delà de son rôle nourricier et de sa contribution à l'économie, l'agriculture entretient et exploite près de 40% de la superficie de l'Alsace. Elle a un rôle déterminant dans la gestion de l'espace, la qualité des paysages, l'équilibre et la dynamique des territoires et constitue un interlocuteur incontournable pour toute question relative au foncier en zone rurale comme en zone urbaine. L'agriculture détient ainsi de nombreuses clés pour l'emploi, le tourisme, l'alimentation de nos concitoyens et plus largement l'aménagement du territoire. La qualité et la diversité des productions agricoles locales doivent être promue, au service des hommes et du respect de ressources naturelles des territoires (eau, air, sol, paysages, biodiversité).

Les partenariats noués avec la profession agricole et la chambre d'agriculture en particulier, doivent permettre à la fois de favoriser l'emploi en agriculture (notamment pour les bénéficiaires du RSA), une gestion économe du foncier, la transition écologique et énergétique ainsi que l'alimentation de proximité, tel que le permet la convention conclue par la Collectivité européenne d'Alsace avec la Région Grand Est pour le soutien aux organismes de producteur.

ENGAGEMENT N°26 : POURSUIVRE LES ACTIONS POUR L'AGRICULTURE LOCALE ET LES PROJETS ENERGETIQUES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE

La Collectivité européenne d'Alsace mène des opérations fortes de sensibilisation en restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, etc.) pour promouvoir des spécificités locales : Abattoir de Cernay (dans lequel 2,5 millions d'euros sont investis), produits du terroir alsacien, viande de gibier, filières courtes. Ces actions contribuent fortement à une alimentation décarbonée et à donner du sens à une écologie positive.

En parallèle de ces actions, elle contribue au développement des projets énergétiques des agriculteurs. Parmi les sources d'énergie issus de l'agriculture locale figure le biogaz comme complément essentiel à l'activité agricole.

ENGAGEMENT 26	POURSUIVRE LES ACTIONS POUR L'AGRICULTURE LOCALE ET LES PROJETS ENERGETIQUES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE
	Poursuivre les actions en faveur de l'agriculture locale en soutenant la promotion de la production locale alsacienne. Promouvoir une restauration collective faisant appel aux circuits courts. Accompagner le développement des projets énergétiques des agriculteurs, notamment pour le biogaz.
Avancement	Sujet développé avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace par un observatoire de l'agrivoltaïsme et du biométhane.
Objectif	Soutenir l'agriculture locale autant dans sa production alimentaire que dans celle des énergies renouvelables.

Poursuivre une politique vélo vertueuse à l'échelle de l'Alsace

Les mobilités demandent l'association de tous, les populations, les collectivités et les entreprises notamment. L'objectif 3 vise la création de Plans de Déplacements en territoires pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace. Car au-delà du vélo-loisirs, l'usage du vélo pour les trajets quotidiens est un enjeu majeur pour la décarbonation des mobilités.

ENGAGEMENT N°27 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VELO AMBITIEUX POUR L'ALSACE

Le réseau vélo alsacien fait déjà figure de modèle en France, il est conforté par un plan vélo voté en juin 2023 qui conduit à structurer l'offre cyclable en Alsace et à proposer un accompagnement financier fort : En plus des 1395 km de réseau structurant déjà existants, la collectivité a identifié 388 km à aménager en priorité avec ses partenaires. Cette extension du réseau est constituée des grands itinéraires touristiques, des principaux itinéraires transfrontaliers et des itinéraires ayant le plus de potentiel en matière de report modal (cible domicile-travail). Cela permettra au total de disposer en Alsace de plus de 5 000 km d'itinéraires cyclables, en ajoutant à ce total les itinéraires non structurants et les itinéraires partagés sur les RD à faible trafic.

ENGAGEMENT 27	METTRE EN ŒUVRE UN PLAN VELO AMBITIEUX POUR L'ALSACE
Poursuivre une politique vélo exemplaire définie par un nouveau Plan Vélo, schéma directeur des aménagements et itinéraires cyclables d'échelle alsacienne.	
Avancement	Principes du schéma directeur du réseau voté en juin 2023, le réseau existant compte déjà 1395 km. Le budget d'entretien du réseau est passé de 700 000 €/an à 2 millions d'euros pour améliorer la qualité du réseau comme son développement.
Objectif	388 km de pistes cyclables nouvelles et 127 km à réaménager, pour un réseau de 1783 km. Accompagner les territoires pour atteindre les 155 M€ d'investissement nécessaires avec les communes et EPCI.

Mobiliser les populations

Pour accélérer encore ces politiques de transition, il sera nécessaire de mobiliser les citoyens, de les sensibiliser et de les inciter à modifier leurs comportements. Pour cela, la Collectivité européenne d'Alsace cherchera à accélérer les politiques éducatives, dans les collèges, mais aussi à destination du grand public en garantissant une couverture de l'ensemble du territoire.

ENGAGEMENT N°28 : PORTER DES ACTIONS EDUCATIVES A L'ENVIRONNEMENT

Pour l'éducation des collégiens à la citoyenneté et au développement durable, il a été mis en œuvre un plan d'éducation et une démarche globale d'accompagnement des établissements (prévention, tri des déchets, préservation des ressources). L'association

Alter Alsace Energie à la demande de notre collectivité réalise chaque année un accompagnement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie à 7 collèges publics alsaciens. Cet accompagnement comporte un volet pédagogique et sur un volet technique pour la gestion du chauffage et des consommations électriques.

Pour tous les publics, un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable existe pour sensibiliser le public aux espaces naturels et à la biodiversité, ainsi qu'à la transition écologique et énergétique, via notamment le réseau spécialisé de l'ARIENA et les différents centres d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE) répartis sur l'Alsace. A la fin de 2021, la couverture intégrale de l'Alsace est assurée avec 250 000 participants touchés par an et un pilotage centralisé par l'ARIENA pour 1,3 millions d'euros/an.

Le territoire alsacien est couvert par 10 CINE structurés sur une base associative et un label attribué par l'ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à la Nature en Alsace). Les CINE, sous cette forme, sont une spécificité alsacienne et même française.

Les modalités d'intervention seront réexaminées en 2024 de façon à permettre une intervention des CINE sur des sujets prioritaires pour notre collectivité, auprès de tous les publics, y compris les plus fragiles. En 2022, a été menée l'étude de préfiguration d'un potentiel CINE dans la vallée de la Bruche/Champ du feu.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient également la Brigade Verte qui a été créée il y a plus de 30 ans dans le Haut-Rhin et qui s'est déployée progressivement dans 379 communes. Leurs agents ont des pouvoirs de police mais sont également les gardiens de l'environnement avec une nécessité de pédagogie aux bons gestes pour la nature. Il s'agit d'offrir aux communes la possibilité de mutualiser une équipe de gardes-champêtres à travers l'adhésion au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux. Pour notre collectivité, cela permet de se doter de moyens humains pour la surveillance et la protection de la nature et de l'environnement.

En 2023, la participation financière de la collectivité est de 1,7 millions d'euros par an.

La vitesse de déploiement annuelle est dépendante de la capacité contributive des collectivités mais surtout de la capacité à former suffisamment de gardes champêtres, à les agréer et à les rendre opérationnels. La vitesse de déploiement cible est ainsi établie à un poste supplémentaire (une équipe de 2 à 3 gardes-champêtres) tous les deux à trois ans.

La brigade verte alsacienne est la seule police environnementale de France sous cette forme.

ENGAGEMENT 28	PORTER DES ACTIONS EDUCATIVES A L'ENVIRONNEMENT
	Poursuivre et étendre des actions éducatives ciblées en partenariat avec les CINE, avec la Brigade Verte et avec les espaces d'information pour la transition énergétique.
Avancement	Déploiement progressif de la Brigade Verte : 3 à 4 nouveaux centres en cours d'étude nécessitant la formation de garde-champêtre.
Objectif	Aboutir à une couverture du territoire par la Brigade verte si les collectivités locales y prennent part. En 2030, la moitié du territoire pourrait être couverte par la Brigade Verte.

ENGAGEMENT N°29 : IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

L'obtention du Grand Prix de la Transition Energétique, le 8 juin 2022, sur la base d'une enquête de plus de 180 000 personnes à l'échelle nationale par le site « Mon Avis Citoyen » en lien avec Le journal des Départements met en évidence que l'action de la collectivité est reconnue sur le territoire.

Fort de ce résultat, il est proposé d'impliquer plus encore les Alsaciens dans la stratégie de transition énergétique et écologique par la mise en œuvre d'un défi écocitoyen s'adressant à tous les alsaciens et prolongeant les défis des écodélégués des collèges. Il sera aussi proposé une journée du bénévolat dans les 7 territoires pour appuyer l'action collective au plus proche des lieux de vie.

Ces actions citoyennes s'ajoutent à celles liées à l'Eau (engagement N°7 / Grand Prix Rhénan de l'Eau) et à celles liées aux arbres (voir les engagements N° 9, 13 et 14 / Festiv'Arbres).

ENGAGEMENT 29	IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE
Proposer un ensemble de démarches originales permettant une implication active de l'ensemble des Alsaciens à la transition énergétique et écologique de leur environnement. Mettre en valeur les initiatives et les bonnes pratiques proposées par les Alsaciens (collectivités, entreprises, particuliers...).	
Avancement	Mise en œuvre d'évènements au sujet de l'Arbre en novembre 2023 (Festiv'Arbres) avec implication citoyenne, poursuite des défis avec les écodélégués, première journée du Bénévolat réalisée en 2023 à Saverne à titre expérimental.
Objectif	En cohérence avec l'offre de Service Public Alsacien, faciliter l'engagement citoyen dans les thématiques de l'environnement et contribuer à la réussite collective de la stratégie à l'échelle du territoire.

Mobiliser les communes, EPCI et les établissements sociaux et médico-sociaux

ENGAGEMENT N°30 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LES POLITIQUES DE TRANSITION

Les politiques de transition nécessiteront l'implication de toutes les collectivités et plus particulièrement celles du bloc local. Du fait des compétences de solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, ces politiques impliqueront également les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

La première orientation propose de rencontrer les acteurs de terrain et d'animer en territoire des clubs de la transition énergétique pour faciliter la concrétisation de projets. Il s'agira d'associer les collectivités, les ESMS et les partenaires institutionnels pour partager l'urgence à agir, échanger sur les besoins d'accompagnement et les projets

émergents (hydro-électricité ; méthanisation ; récupération de chaleur fatale, géothermie, ...) et soutenir auprès des chambres consulaires les filières de formation des métiers de la transition énergétique.

La deuxième orientation portera sur le soutien des projets de transition énergétique : rénovations, les réseaux de chaleur et plus généralement mutualisation des moyens de chauffage, la production d'EnR... via la contractualisation, par l'assistance des partenaires dans leur recherche de financements (fonds européens notamment), avec l'appui d'experts pour améliorer la performance des projets (AMO pour les EHPAD par exemple).

Le soutien au bloc communal se fera par la contractualisation (soutien financier direct), l'ingénierie technique avec nos partenaires comme l'ATIP (pour faciliter l'émergence technique du projet) et l'ingénierie financière (pour rechercher des subventions Europe, etc.). Le soutien aux ESMS se fera par les dispositifs actuels et par une adaptation de ceux-ci au contexte de transition énergétique et écologique.

ENGAGEMENT 30	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LES POLITIQUES DE TRANSITION
Sensibiliser les collectivités alsaciennes et les ESMS, les accompagner dans leurs projets de transition énergétique & écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants. Proposer un service d'ingénierie financière pour les recherches de fonds européens et autres aides.	
Avancement	Un Comité de Pilotage s'est réuni en mai 2023 pour entamer les réflexions. A mettre en œuvre en 2024.
Objectif	Décupler les projets en territoire par un accompagnement des acteurs publics en facilitant l'accès aux cofinancements.

Méthode, indicateurs et suivi

Indicateurs

Cette stratégie de transition environnementale de la Collectivité européenne d'Alsace dénommée « 30 ENGAGEMENTS POUR 2030 » se décline en actions qui ont des indicateurs et qui sont suivis régulièrement dans leur réalisation. Ces indicateurs sont identifiés, un indicateur-clef par engagement sera particulièrement suivi car représentatif de la réussite de celui-ci. Ils permettront de cibler les avancées de manière régulière et d'assurer un suivi en lien avec l'administration et nos partenaires. Ces indicateurs figurent dans le document en annexe avec :

- un repère année 2023 : cela correspond à l'indicateur tel qu'il est connu à date de ce rapport.
- Un objectif 2030 : cela correspond à la progression à atteindre d'ici 2030 afin de réaliser pleinement l'engagement.

La méthode pour engager la Collectivité européenne d'Alsace

Les engagements sont déclinés dans des plans d'actions. Des concertations spécifiques à chaque thème sont organisées avec les agents et/ou les partenaires pour s'assurer de

l'acceptabilité des mesures envisagées et pour échanger sur les temporalités de mise en œuvre.

Les aspects financiers sont évalués lors des arbitrages budgétaires. Les 30 engagements de la Stratégie Energétique et Ecologique font l'objet d'arbitrages financiers sur la base de Plans d'Actions validés par chaque Commission Thématique, intégrant les indicateurs à suivre, les résultats attendus et les retours sur investissement le cas échéant.

La priorité sera naturellement donnée aux projets qui engendreront un gain pour l'environnement et le climat d'une part et, qui permettront de réduire les dépenses de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace, d'autre part.

Cette stratégie et ces plans d'actions nécessitent un portage politique et administratif, ainsi que des revues régulières d'avancement. Un bilan annuel sera proposé en Commission Permanente, en coordination avec le rapport annuel de Développement Durable.

La 2^{ème} commission est chargée de la coordination globale de la stratégie et chaque commission thématique portera les plans d'actions de son périmètre d'intervention.

Comme il a été indiqué, des Comités de Pilotage et Technique ont la charge de l'animation et de la coordination du plan d'ensemble.

Il vous est proposé de désigner les Conseillers d'Alsace ci-après en tant que membres du Comité de pilotage au regard de leurs délégations et de leur confier la responsabilité du suivi des engagements afférents à la Stratégie Energétique et Ecologique comme suit :

Prénom NOM	Fonction	N° Engagement
Frédéric BIERRY	Président	19
Catherine GRAEF-ECKERT	Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique – Pilotage politique de la Stratégie énergétique et écologique	1,2, 10, 12, 17, 26
Isabelle DOLLINGER	Vice-Présidente en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants	29
Lara MILLION	Vice-Présidente en charge de l'efficacité et de la sobriété financière	30
Jean-Philippe MAURER	Vice-Président en charge des réseaux et mobilités	11, 27
Fatima JENN	Vice-Présidente en charge de la solidarité, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté	5, 6
Marie-France VALLAT	Vice-Présidente déléguée aux énergies renouvelables	4, 20, 21, 22
Chantal JEANPERT	Vice-Présidente déléguée à l'eau, les rivières, la nappe phréatique et la gestion du Rhin	3, 7, 8
Jean-Philippe VETTER	Vice-Président délégué à l'environnement	9, 13, 14, 15, 16, 18, 28
Yves HEMEDINGER	Conseiller d'Alsace en charge de la politique hydrogène	23, 24
Paul HEINTZ	Conseiller d'Alsace en charge de la géothermie Haute Température	25

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- D'approuver la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 de la Collectivité européenne d'Alsace, déclinée en 30 engagements, détaillés en annexe 1 au présent rapport et selon les trois axes suivants :
 - Accélérer les politiques de transition de l'énergie ;
 - Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique ;
 - Mettre en mouvement les acteurs et les populations,
- D'approuver les indicateurs de suivi des 30 engagements précités de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 détaillés dans l'annexe 1 précitée, destinés à cibler les avancées de manière régulière et à assurer un suivi en lien notamment avec les partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace. Pour chaque engagement, ces indicateurs sont déclinés en deux repères :
 - un repère année 2023, correspondant à l'indicateur tel qu'il est connu à date de ce rapport
 - un objectif 2030, correspondant à la progression à atteindre d'ici 2030 afin de réaliser pleinement l'engagement
- D'approuver la création d'un Comité de Pilotage pour assurer le pilotage transversal des politiques de la Collectivité européenne d'Alsace au regard de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030-précitée,
- De décider, à l'unanimité, de ne pas désigner au bulletin secret les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein Comité de Pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée,
- De désigner les Conseillers d'Alsace ci-après en tant que membres du Comité de pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée au regard de leurs délégations de compétences et de leur confier la responsabilité du suivi des engagements afférents à cette stratégie comme suit :

Prénom NOM	Fonction	N° Engagement
Frédéric BIERRY	Président	19
Catherine GRAEF-ECKERT	Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique – Pilotage politique de la Stratégie énergétique et écologique	1,2, 10, 12, 17, 26
Isabelle DOLLINGER	Vice-Présidente en charge du service public alsacien et de la transformation de l'action publique en lien avec les habitants	29
Lara MILLION	Vice-Présidente en charge de l'efficacité et de la sobriété financière	30
Jean-Philippe MAURER	Vice-Président en charge des réseaux et mobilités	11, 27

Fatima JENN	Vice-Présidente en charge de la solidarité, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté	5, 6
Marie-France VALLAT	Vice-Présidente déléguée aux énergies renouvelables	4, 20, 21, 22
Chantal JEANPERT	Vice-Présidente déléguée à l'eau, les rivières, la nappe phréatique et la gestion du Rhin	3, 7, 8
Jean-Philippe VETTER	Vice-Président délégué à l'environnement	9, 13, 14, 15, 16, 18, 28
Yves HEMEDINGER	Conseiller d'Alsace en charge de la politique hydrogène	23, 24
Paul HEINTZ	Conseiller d'Alsace en charge de la géothermie Haute Température	25

- De confier la Présidence du Comité de Pilotage de la Stratégie Energétique et Ecologique 2030 précitée à Madame Catherine Graef-Eckert Vice-Présidente en charge des dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.